



Les règles de collecte

Adoptons les bonnes pratiques !

Quand sortir mes bacs ?

Sortir les bacs la veille au soir, les rentrer après la collecte et ne pas les laisser sur le trottoir afin de ne pas gêner le passage.

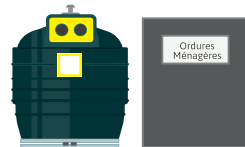


Comment présenter mes bacs ?

Présenter ses bacs sur le trottoir, poignée côté route. Bien visible et sans ambiguïté pour l'équipe de collecte.

J'ai oublié de sortir mes bacs ?

Des colonnes emballages et ordures ménagères sont à votre disposition sur le territoire.



Quand mettre mes bacs les jours fériés ?



Scannez moi

Consultez notre **carte interactive** en scannant le QR code pour connaître vos jours de reports et l'emplacement des colonnes d'apport volontaire.

Mes bacs n'ont pas été collectés ?



Des bacs sortis après le passage du camion ne seront pas collectés. En cas de problème de service, laissez-les présentés : un report est prévu.



En cas d'étiquette de refus, mettez-le en conformité : il sera collecté lors de la prochaine tournée.

LES RÈGLES DE TRI À RESPECTER

Je ne surcharge pas mes bacs

Ils ne seront pas collectés



Couvercle fermé

Aucun dépôt, aucun sac ne sera collecté aux abords des bacs

Bac Emballages

en vrac



Bac Ordures Ménagères

en sac



Si je déménage ?

Je remplis mon formulaire de clôture dans mes démarches en ligne.

- ✦ Je laisse mes deux bacs
- ✦ vides et propres sur place
- ✦ lors de mon départ.



Mes démarches en ligne !



Scannez moi

Pour un changement de situation.
Pour un changement de bac
(cassé, trop petit ou trop grand).